

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## SÉJOUR BOULE DE NEIGE 7/9 ans



**Du 6 au 8 février 2023**

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

# Sommaire

## I. Intentions de l'Organisateur

## II. Objectifs Pédagogiques

## III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

## IV. Spécificité du public

## V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
- 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
- 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
- 4) Favoriser la découverte d'activités sportives originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

## VI. Évaluation

Perspectives

## Annexes

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel du séjour
- 4) Menu du séjour

## I. Intentions de l'Organisateur

Durant les vacances d'hiver 2023, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise un séjour accessoire pour les 7/9 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux enfants du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet :

- De créer du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- De proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

## II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement  
(vie en collectivité, contexte géographique)

Favoriser la découverte d'activités d'hiver  
adaptées à la tranche d'âge.

Valoriser les initiatives et l'exercice de  
l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de  
coopération, de partage, d'entraide et  
de respect de l'environnement

## III. Encadrement

### 1) Organisation du travail

Afin de respecter la réglementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.



Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins. La gestion libre implique l'investissement des équipes de nuit pour la préparation du déjeuner.

### 2) Composition des équipes

**Guillaume POINSIGNON**, BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), Responsable des séjours, en présentiel  
**Martine REISDORFER**, Animatrice Territoriale, Master Enseignement, en distanciel.

*Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)*

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

## Équipe encadrante :

### *Animateur Jour 1*

Guillaume **POINSIGNON**

Responsable de séjour,

Référent Gestion libre

Assistant sanitaire

### *Animatrice Jour 2*

Louane **BOUQUIN**

Référente Public féminin,  
Activités et Temps libres

CAP Accompagnant  
Éducatif Petite Enfance  
(AEPE)

### *Animateur Nuit 1*

Killian **NICOLAS**

Référent Public masculin,  
Veillées

CAP Accompagnant  
Éducatif Petite Enfance  
(AEPE)

### **3) Missions**

- L'équipe est garante :

- de la sécurité physique, morale et affective des participants,
- du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en vigueur,
- des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.

- L'équipe :

- met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
- instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
- communique et se soutient face au public.
- Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des enfants avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits).
- Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel.
- Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les enfants à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé).
- L'Assistant Sanitaire veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins ainsi qu'à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

**Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.**

- Le responsable du séjour, en collaboration avec la coordinatrice :

- organise l'action de l'équipe et a un rôle formateur,
- assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
- pilote le projet pédagogique, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- assure la gestion de la régie et le suivi budgétaire,
  - La coordinatrice
- a un rôle formateur,
- assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
- écrit les objectifs pédagogiques, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
- rend compte du bilan financier,
- sollicite les financements éventuels du projet.

#### **IV. Spécificité des publics**

Entre 7 et 10 ans, l'enfant ne connaît pas de grands changements sur le plan physique.

Son corps grandit et se développe de manière progressive et continue.

L'enfant est à l'aise dans son corps, il lui permet de découvrir et de s'exprimer.

L'enfant a un grand besoin de bouger et de se dépenser, mais aussi de se reposer grâce à de longues nuits de sommeil (11 à 12 heures).

Au niveau psychologique il est curieux, spontané et a une capacité pour s'émerveiller devant ce qui l'entoure, il est très sensible à tout ce qui est beau, bon et bien, juste et « pas juste ».

Il a un grand besoin de rêver, de se fabriquer un monde, et entre spontanément dans tout imaginaire proposé (histoire, conte, jeu de rôle) : cet imaginaire est souvent un bon moyen pour intégrer des règles de vie ! Parallèlement, avant 10 ans, la construction d'idées et de pensées passe par le concret, par des supports visuels accessibles (images, objets...).

Progressivement, il s'ouvre aux autres et choisit ses copains, en général du même sexe ; de grandes amitiés peuvent se vivre, mais ce n'est pas encore l'âge de l'attirance entre filles et garçons.

#### **IV. Mise en œuvre**

##### **1) Permettre le dépaysement**

- **Lieu**

Le séjour a lieu dans le Haut-Jura (39), à proximité de la station de FONCINE-LE-HAUT.



Gîte Gentiane au Chalet Cyclamen situé 1, rue des Vignes à CHAUX-DES-CROTENAY (39150).

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. (N° agrément DDCS 391290001).

Le chalet surplombe un vaste paysage de collines recouvertes de forêts. Il est composé de deux niveaux. L'étage est réservé aux chambres et sanitaires, alors que les pièces de vie (cuisine, salle à manger) et salle d'eau sont au rez-de-chaussée.

En raison du petit effectif, le second étage ne sera pas utilisé.

L'attribution des chambres respecte la distinction filles/garçons ainsi que les âges, puis les affinités.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les lieux d'activités sont essentiellement à CHAUX-NEUVE et autour du gîte à CHAUX-LES-CROTENAY, sous réserve de modification selon les conditions climatiques.

- **Transport**

Les trajets s'effectuent avec l'autocar de la collectivité jusqu'au lieu du séjour.

Sur place, les transports s'effectuent en minibus.

- **Espace Repas**

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial. C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, guidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... La consommation de produits frais est généralement favorisée et donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux enfants.

Le gîte met à notre disposition une cuisine équipée, d'un réfrigérateur, d'une table de cuisson, d'un four, d'une hotte et d'un lave-vaisselle. Elle est séparée de la salle principale pour assurer un service qui répond à la législation.

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies, traitements (PAI) et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Après désinfection des plans de travail, le repas est préparé par un animateur.

Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu'à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale.

Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées.

Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché.

## **2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif**

- **Espace vie collective**

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations concernant :

- Le rythme des journées,

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Les propositions d'animations,
- L'organisation collective,
- La charte des droits et devoirs.

- **Autonomie au sein d'un collectif**

Définition étymologique de l'autonomie (Grec) : auto = soi-même nomos = loi  
Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

- **Charte des droits et devoirs**

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge.

(Ex : utilisation des objets personnels, occupation des chambres, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

- **Implication dans la vie collective**

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

- **Temps de concertation**

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- organisation de la journée/du lendemain,
- qualité des activités,
- qualité des repas,
- relationnel.



L'équipe d'animation se réunit également à la fin de la soirée pour aborder ces mêmes points. Une trace écrite de ces bilans est restituée à la fin du séjour.

- **Veillées**

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les enfants peuvent également s'investir et proposer des événements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

- **Résolution des conflits**

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir avec la démarche pédagogique auprès des participants. (annexe1)



### 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- **Gestion libre et environnement**

L'entraide et la coopération sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non-gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- prévention du gaspillage alimentaire,
- respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :

Donner des missions adaptées à chacun

Expliquer les bonnes manières de faire et les bons gestes

Vérifier la réalisation

Encourager l'apprentissage par l'erreur

Féliciter et valoriser

## • Communication

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants :

- Les enfants ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien,
- Dans un but pédagogique et sanitaire, tout appareil susceptible d'émettre des ondes électro – magnétiques nuisibles à l'organisme, sera stocké en sécurité à l'intérieur d'une pochette individuelle durant la nuit. Un temps spécifique sera déterminé sur place, pour leur utilisation en fin de journée.

### **En cas d'urgence**

Le numéro de téléphone portable du responsable est également transmis aux familles le jour du départ.

Celles-ci sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).

Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.

## • Hygiène

- Le lavage de mains au savon sera rigoureusement effectué avant et après les repas et les activités,
- L'accès aux douches se fera en petit groupe (une en cabine individuelle et deux personnes en attente pour ne pas créer de file d'attente),
- L'échange de nourriture ne sera pas admis : les participants ne doivent pas apporter de produits alimentaires personnels (bonbons, chips). Les animateurs proposeront de partager des confiseries emballés et achetés par nos soins sur un temps défini.
- L'argent de poche et autre objet de valeur (téléphone, console portative) ne sont ni utiles, ni recommandés.



#### 4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

- **Activités**

Programme du séjour « Boule de neige » 7/9 ans

- Luge, animations dans la neige,
- Balade en raquettes,
- Visite du parc Polaire,
- Grand jeu.

*NB : En cas d'absence de neige, les activités peuvent être mise en place sur d'autres sites ou remplacées.*

- **Rythme de la journée**

D'une manière générale, l'organisation pour les enfants est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités
**09h00 - 11h30	Activité
11h30 - 12h00	Temps libre
12h00 - 13h30	Repas
13h30 - 14h00	Temps libre
14h00 - 16h15	Activité
16h15 – 17h00	Goûter et temps de bilan avec le groupe
17h00 – 19h00	Douches /Temps Libre
19h00 - 20h00	Repas puis Temps libre, Toilette
20h00 – 21 h30	Veillée
21h30 – 22h00	Pyjama, Temps calme
*22h00	Coucher et extinction des feux

*\*Ces horaires sont modulables en fonction de l'état de fatigue des enfants.*

*\*\*Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.*



## **Évaluation**

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants seront observés :

### **1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les enfants du territoire**

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

### **2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie**

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme,
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits,
- Nombre de conflits résolus,
- Nombre de conflits graves,
- Nombre et nature des sanctions.

### **3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement**

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

### **4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands**

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,
- Nombre de participants satisfaits du programme d'activités.

## **MÉMO PRATIQUE :**

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l'**Accueil de Loisirs, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.**

**Attention ! Les départs et retours se faisant en autocar, l'accueil est situé voie Romaine.**

Il est impératif que chaque participant apporte son **pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau.**

Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, **toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.**

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

**Horaires** (voir annexe 3)

### **Lundi 6 février 2023 :**

- 07h45 : Accueil des enfants et de leur famille, voie Romaine à GENLIS.
- 08h00 : Départ en autocar,
- 10h00 : Arrivée à CHAUX-DES-CROTENAY.

### **Mercredi 8 février 2023 :**

- 16h00 : Départ depuis CHAUX-NEUVE,
- 18h30 : Arrivée à l'Accueil de Loisirs, voie Romaine à GENLIS.

## **Santé**

**Aucun médicament, même avec ordonnance, ne sera administré par l'équipe d'encadrement **sans PAI.****

Les traitements d'urgence correspondant au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant.

**Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.**

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin, L'équipe d'encadrement assurera la prise de médicaments.

## Annexe 1

# CHARTRE DE VIE COLLECTIVE « DROITS ET DEVOIRS »



### Chacun a le droit de :

se sentir en sécurité,  
passer un bon séjour avec d'autres jeunes,  
être informé et écouté  
(avant et pendant le séjour),  
donner son avis,  
organiser certains temps du séjour,  
participer ou pas à ce qui est proposé  
(sauf activités réservées).

### Chacun a le devoir de :

prendre soin de lui et des autres,  
respecter chacun quel qu'il soit,  
créer une relation de confiance au  
sein du groupe et avec les adultes,  
participer à la vie collective,  
(prise de décision, règles, tâches  
quotidiennes)  
respecter les lieux de vie et le  
matériel.

**Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :**

- instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- restreindre les libertés accordées,
- imposer un temps d'isolement,
- prendre contact avec la famille,
- interrompre le séjour.



*Signature du participant*

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)



## Annexe 2 – TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

**NOM :**

**PRÉNOM :**

Taille..... ans

*Il est recommandé de préparer la valise **avec votre enfant** et de marquer nominativement toutes ses affaires.*

*La fiche ludique « Fais ta valise ! » sur la page suivante est un trousseau en images qui aidera votre enfant à préparer et mieux repérer ses affaires.*

*Un inventaire sera fait à l'arrivée et au départ, dans la mesure du possible.*

	Marqué au nom du participant	Observations	Départ	Retour
<b>JOUR DU DÉPART</b>				
1	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde d'eau	<b>GOURDE OBLIGATOIRE</b>		
1	Valise ou gros sac			
<b>*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES</b>				
1	Chaussures IMPERMÉABLES (bottes de neige)			
1	Blouson chaud et IMPERMÉABLE			
1	Combinaison (ou pantalon) IMPERMÉABLE			
2	Paire de Gants IMPERMÉABLES			
1	Bonnet et écharpe			
1	Lunettes de soleil, crème solaire et baume à lèvres			
3	Paires de chaussettes chaudes et épaisses			
2	Caleçon longs type leggings			
2	Sous-pulls			
1	Pull ou gilet chaud			
1	Casque (facultatif)			
<b>POUR LA NUIT</b>				
1	Drap housse, taie d'oreiller			
1	Duvet			
1	Tenue de nuit (pyjama)			
1	Paire de chaussons			
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)			
<b>HYGIÈNE</b>				
1	Trousse de toilette comprenant : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à cheveux, élastiques, mouchoirs, ...			
1	Serviette de toilette /gant			
1	Sac pour le linge sale			
<b>AUTRES VÊTEMENTS (répartition dans deux sacs)</b>				
	<b>SAC DE CHANGE 1</b>		<b>SAC DE CHANGE 2</b>	
2	Sous-vêtements (slips, culottes)	2	Sous-vêtements	
1	T-shirt	1	T-shirt	
1	Paire de chaussettes	1	Paire de chaussettes	
1	Pantalon/tenues pour le soir	1	Pantalon/tenues pour le soir	
1	Pull chaud/gilet	1	Pull chauds/gilet	
1	Paire de baskets			

- **Argent de poche** : Il n'est ni recommandé ni utile d'apporter une somme d'argent : l'équipe ne prendra pas en charge la gestion de l'argent.
- **Objet de valeurs** : (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de valeur.
- **L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.**  
**Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.**



**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr



# FAIS TA VALISE !



**Jour du départ**

**DOUCHE**

**ACTIVITÉS NEIGE**  
Protège-toi du froid et du soleil

**SAC DE CHANGE n°1**

**SAC DE CHANGE n°2**

**NUIT**

**TOILETTE**

## Annexe 3 – Programme SÉJOUR BOULE DE NEIGE 7/9 ans



	Lundi 6 février 2023	Mardi 7 février 2023	Mercredi 8 février 2023
<b>MATIN</b>	<p><b>07h45 : Rendez-vous</b> à l'Accueil de Loisirs à GENLIS <b>côté Voie Romaine</b></p>  <p><b>08h00 : Départ en autocar</b></p> <p>10h00 : Arrivée à CHAUX-DES-CROTENAY</p> <p><b>Présentation des lieux</b> <b>Charte des droits et Devoirs</b> <b>et règles de vie</b></p> <p>Inventaire des valises</p> <p>Pique-nique</p>	<p><b>Balade en raquettes</b> <b>avec Nicolas,</b> <b>intervenant de l'association</b> <b>Cyclamen</b></p> 	<p>Grasse Matinée</p> <p>Nettoyage des chambres</p> <p><b>Jeux de société</b></p> 
<b>APRÈS-MIDI</b>	<p><b>Luge et jeux dans la neige</b></p>   <p><b>Jeu de cohésion de groupe</b></p>	<p><b>Grand Jeu Surprise</b></p>  <p>Inventaire et préparation des valises</p>	<p>13h30 Arrivée à CHAUX-NEUVE</p> <p><b>Visite du Parc Polaire</b></p> <p>16h00 : Départ en autocar pour GENLIS</p> <p><b>18h30 : Arrivée à GENLIS</b> à l'Accueil de Loisirs <b>côté Voie Romaine</b></p> 
<b>VEILLÉE</b>	<b>Jeu collectif</b>	<b>Veillée surprise</b>	

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)



## Annexe 4 - Menu Prévisionnel

<u>Légende</u>
<b>FÉCULENTS LÉGUMINEUSE</b>
<b>FRUITS LÉGUMES</b>
<b>VIANDE POISSONS ŒUFS</b>
<b>PRODUITS LAITIERS</b>
<b>GOÛTER SUCRERIE REPAS</b>

REPAS	Lundi 06/02	Mardi 07/02	Mercredi 08/02
<b>Petit Déjeuner</b>		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel – Lait – Cacao Jus de Fruit - Tartines - Beurre – Confiture - Fruits au choix	
<b>Déjeuner</b>	Pique-nique tiré du sac (fourni par la famille)	Taboulé  Petit pois Carottes  Cordons bleus  Fromage à pâte cuite  Banane	Carottes râpées  Hotdog Knack  Yaourt à Boire  Pommes
<b>Goûter</b>	Goûter tiré du sac	Pain fourré Chocolat	Chocos
<b>Dîner</b>	Macédoine  Raviolis  Gruyère  Compote	Salade Verte  Raclette  Pommes de Terre  Charcuterie  Crème dessert	